



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignants

Question écrite n° 81707

Texte de la question

M. Claude Bartolone appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation préoccupante des établissements scolaires de la ville de Bagnolet, et plus largement de la Seine-Saint-Denis. Un certain nombre de parents d'élèves déplorent la récurrence des absences non remplacées depuis la rentrée. Avec deux postes de remplaçants pour les dix-neuf écoles de Bagnolet, la moindre absence pour maladie se traduit immédiatement par une désorganisation totale des classes. Chacun s'accorde à dire que le rôle de l'école est crucial dans le processus d'intégration républicaine des enfants issus des quartiers populaires. Les événements récemment survenus, notamment dans le département de la Seine-Saint-Denis, l'ont cruellement rappelé. Cette conviction partagée ne peut s'accommoder de mesures donnant le sentiment que les enfants de ce département populaire n'ont pas droit à des conditions normales d'apprentissage. Par conséquent, il souhaiterait connaître le nombre d'absences non remplacées en Seine Saint-Denis depuis la rentrée scolaire.

Texte de la réponse

Le remplacement des enseignants absents du premier degré a connu en Seine-Saint-Denis, depuis l'année scolaire 2004-2005, des difficultés dues à l'accroissement du nombre des congés longs et principalement des congés de maternité. Face à cette situation, l'inspection académique a fait appel, à court terme, aux moyens de remplacement de la formation continue afin de doter les circonscriptions les plus touchées dont la ville de Bagnolet. La création de 20 emplois de remplaçants supplémentaires et la réorganisation du dispositif de remplacement dans le département sont envisagées. Les recrutements opérés sur les listes complémentaires des concours de recrutement durant la présente année scolaire pour pourvoir les postes vacants permettront de mieux mobiliser le potentiel de remplacement en faveur de la couverture des absences des enseignants. Enfin, un tableau de bord permanent a été mis en place afin d'anticiper les difficultés et de répartir les moyens disponibles.

Données clés

Auteur : [M. Claude Bartolone](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81707

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 2005, page 11934

Réponse publiée le : 8 août 2006, page 8393